TA
Z

O. XII d

19/

(2) TA. CZ

EX BIBLIOTHECA

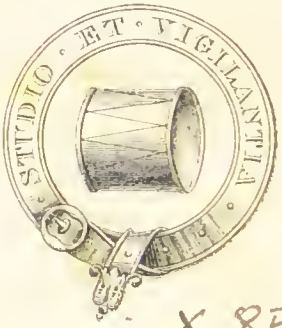

X 85001

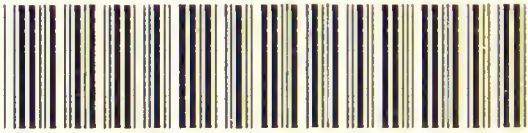

22101092009

FAUCONNEY, Jean
[Fund. Dr. Jaq.]

Digitized by the Internet Archive
in 2016

https://archive.org/details/b24871096

LES TATOUAGES

60690

COLLECTION DE PSCHOLOGIE POPULAIRE

Du Docteur JAF

LES TATOUAGES

Tatouages — Tatoueurs — Tatoués
Les Tatouages chez les Prostituees
et les habitués des Prisons
Les Procédés — Le Détatouage

PARIS
LIBRAIRIE DE LA NOUVELLE FRANCE
J. FORT, Éditeur
73, Faubourg-Poissonnière, 73

TATTOOING

(2) TA. CZ

WELLCOME
HISTORICAL
MEDICAL
LIBRARY

LES TATOUAGES

HISTORIQUE — BUT ET ORIGINE

La pratique du tatouage dont le but est d'imprimer à la peau, suivant divers procédés, des signes variés indélébiles, remonte à la plus haute antiquité et son universalité au début des temps historiques, ne s'est pas amoindrie aux temps modernes. On la rencontre en effet dans toutes les régions du globe, sous les latitudes boréales ou australes, comme sous les tropiques, chez les nations les plus avancées vers la civilisation, comme chez les peuples les plus sauvages.

On retrouve le tatouage chez les Egyptiens ; la Bible le proscrit comme signe d'idolâtrie païenne. Les auteurs anciens en parlent pour les Assyriens et autres peuples tombés sous la domination romaine. Les Barbares, qui se ruèrent sur l'Italie, avaient la coutume de se tatouer. Les Thraces sont cités par Athénée, Hérodote et Cicéron ; les Daces et les Sarmates, par Pline ; les Germains, par Tacite, et César mentionne les Bretons ; Justin parle de cet usage chez les Ibères ; Actius et saint Ambroise disent encore que les soldats romains adoptaient cette coutume.

A l'ère chrétienne, on trouve le tatouage en usage parmi nombre de païens convertis par les Apôtres ; ils se faisaient tatouer sur les bras et sur les mains

l'instrument du supplice du Christ.

Ernest Godard a constaté, il n'y a pas encore longtemps, que le tatouage est toujours en faveur parmi les peuples de la Judée.

En Asie, en Afrique, en Amérique et surtout en Océanie l'usage en est général. Dans certaines îles fortunées de l'océan Pacifique, on a pu observer d'une façon complète le tatouage, car il est pratiqué dès la puberté chez les deux sexes, comme signe d'une sorte d'initiation à une vie nouvelle, et se continue toute la vie, à tel point que le corps en est totalement couvert.

Les motifs qui ont poussé les peuples à se tatouer sont assez difficiles à expli-

quer, tout ce que l'on a dit à ce sujet ne nous semble pas complètement exact. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'usage de se peindre le corps a été et est encore par-dessus tout une raison d'ornementation.

Des auteurs anciens ont donné diverses raisons. Selon Hérodote, c'était chez les Thraces un véritable signe de noblesse ; cependant, on peut croire que cette assertion est mal fondée en lisant ce qui suit dans Athénée :

« Les femmes Sythes, après la conquête de la Thrace, marquèrent, à l'aide de poinçons, les femmes de ce pays, au point qu'elles paraissaient peintes. »

Le tatouage était donc au début, chez les Thraces, un signe de conquête et

d'ignominie, et c'est ainsi qu'on a expliqué la nature des dessins imprimés sur les individus des mêmes régions, représentés comme captifs, des tableaux des tombeaux de Thèbes.

D'autres auteurs, Plutarque entre autres, ont affirmé que les Thraces eux-mêmes avaient aussi marqué leurs femmes pour les punir du meurtre d'Orphée et sans doute pour rendre permanentes les taches livides consécutives aux corrections corporelles qu'ils leur avaient préalablement infligées dans la même intention.

« Plus tard, dit Athénée, les femmes Thraces qui avaient subi cette injure, se peignirent le reste de la peau pour effacer cette marque d'humiliation, afin que

le cachet injurieux et ignominieux fût dissimulé sous l'apparence de beaux dessins et que le déshonneur infligé fût voilé et comme caché par le caractère d'un ornement et d'une distinction. »

Chez les anciens, le tatouage était employé dans des intentions très différentes et variées ; selon la plupart des auteurs, c'était une parure, une simple mode.

On trouve encore cet usage employé par des propriétaires sur des esclaves, afin de pouvoir les retrouver en cas d'évasion.

En ce qui regarde le tatouage des indigènes océaniens, la raison a donné lieu à un grand nombre d'opinions les plus contradictoires.

Un écrivain, voyageur en chambre bien certainement, a écrit que : « Le tatouage a pris naissance chez les peuples qui, vivant sous un climat très chaud, n'ont point l'usage des vêtements. Il n'y a pas de horde nomade qui n'établisse entre ceux qui la constituent, des degrés, du rang, des classifications. L'égalité absolue, cette chimère que tous les peuples civilisés poursuivent vainement, n'existe pas chez les sauvages. Aussi ne pouvant se distinguer les uns des autres, par la forme et la richesse des étoffes, ramenés à un type commun et uniforme par la nudité du corps, ont-ils inventé le tatouage qui leur fournit des emblèmes, des marques indélébiles de leurs attributions, ou de leur pouvoir. Tel signe répond à tel quartier de noblesse. Aux Marquises, par exemple, il

est certains dessins exclusivement réservés à la famille royale, sévèrement interdits par conséquent au simple prolétaire, aussi bien qu'aux dignitaires de l'Etat. On conçoit dès lors que l'artiste en blason soit haut placé dans la hiérarchie de l'Etat. Le tatoueur est comme le d'Hozier du pays, une sorte de garde des sceaux chargé d'entretenir les titres, de conserver les parchemins. Ces marques imprimées dans la peau représentent donc en réalité les livrées, les armoiries de l'Etat et même un témoignage de l'empire universel de la vanité. »

C'est assurément fort joliment trouvé et tellement séduisant que le *Dictionnaire de Larousse* l'adopte. Seulement, il est bon d'observer que le tatouage est loin d'avoir pris naissance chez les peu-

ples des climats chauds. Ce ne sont pas les sauvages qui ont seul adopté cet usage. Quant au rôle du tatoueur, des navigateurs et des missionnaires ont constaté qu'il n'était rien moins qu'un simple particulier.

Cook, Bougainville et d'autres sont unanimes sur ces points et constatent que les tatouages des Océaniens se rapprochent la plupart du temps à un fait marquant du moment. M. de Freycinet a dit qu'à son passage aux îles Sandwich, la plupart des indigènes se faisaient imprimer au bras et en anglais l'époque du décès de Kamehameha et de son favori Pohé.

Le même navigateur avait noté que, dès que les sauvages des mêmes îles

eurent connaissance des chèvres, on vit figurer les figures de ces quadrupèdes sur toute l'étendue du corps d'une foule de gens.

M. Lasson raconte qu'une jeune insulaire des Marquises, nommée Foutona et de naissance noble, avait toute la superficie de sa gracieuse personne illustrée de dessins variés, tandis que sa mère, tout aussi noble qu'elle, ne portait que quelques traces de tatouages.

Le même auteur cite encore une autre beauté de l'archipel : Sahetini qui s'était fait incruster dans la peau des tatouages les plus en faveur et comme elle avait distingué parmi ses amoureux un certain Maki, homme du peuple très peu tatoué au début de sa bonne fortune

qu'il devait surtout à ses formes irréprochables et à la magnificence de certain organe, il fut bientôt recouvert de tatouages somptueux, grâce au désir de celle qui l'aimait.

Krusensteme, lors de son voyage à Tahiti, constata que Mafsoutoa, chef de Mongaieva, ne portait aucune trace de tatouage. Le Dr Derchon raconte qu'un autre chef de l'Archipel, nommé Yotete, ne s'était pas fait tatouer parce que, disait-il, il n'avait pas trouvé des artistes assez habiles pour leur confier sa tête. Il raillait même un autre vieux chef, Vava, chargé de tatouages multiples et qui n'avait plus, en conséquence, à encourager des gens à l'imiter, en leur donnant l'exemple de nouvelles figures.

Enfin, Jacques Arago s'exprime ainsi : « Qu'on ne dise pas que ces dessins sont des hiéroglyphes à l'aide desquels on conserve l'histoire particulière des individus ou l'histoire des familles ; je puis, à cet égard, donner un formel démenti aux voyageurs qui ont rêvé cette folle imagerie, car à Kahia-Kouha comme à Kohihahi, j'étais continuellement occupé à faire des dessins sur les jambes, les cuisses, les épaules, la tête et le sein des femmes du peuple, des épouses du gouverneur et même des princesses. Et je puis assurer que je ne puisais mes inspirations que dans mon caprice et dans mes souvenirs de collège. Ganymède et Mercure se pavanent aujourd'hui sur plus de vingt flancs des indigènes de Sandwich. Le gladiateur orne une quantaine de jeunes filles d'Owhihia et

j'ai, depuis mon reotur à Paris, rencontré des navigateurs qui m'ont assuré que le succès de mes Vénus, de mes Appollon et de mes carricatures avaient créé là-bas un grand nombre d'artistes indigènes; ajoutant, au profit de mon amour-propre, que les damiers, les chèvres et les roues de gouvernail, autrefois très recherchés, avaient beaucoup perdu de leur antique faveur depuis notre voyage : Les arts sont usurpateurs ! »

Certaines associations occultes adoptaient un système d'ornementation pour distinguer les adhérents ; Rienzi dit qu'en Polynésie les membres de la secte des Arreoy, qui se rapproche de celle des Mormons, les femmes étaient communes à tous, mais un homme ne pouvait cohabiter avec l'une d'elles que pen-

dant deux ou trois jours. Si elle devenait enceinte, l'enfant était étouffé à sa naissance, afin de ne pas entraver la pratique de la prostitution la plus complète. La secte avait, en outre, d'autres privilèges, tels que le vol, le pillage et toute sorte de désordre. Or, les Arreoy se divisaient en sept classes, dont chacune avait un caractère spécial. La plus élevée était celle des *Avalparai*, qui signifie jambe peinte ; la deuxième celle des *Oti-Oré*, dont les bras étaient tatoués depuis les mains jusqu'aux épaules, la troisième celle des *Horoteas*, tatoués depuis les oreilles jusqu'aux hanches, celle des *Houas*, portant seulement deux petites figures sur les épaules ; la cinquième, celle des *Atoros*, qui avait une simple marque sur le côté gauche, la sixième un petit cercle autour de chaque

cheville ; enfin, la septième, celle des *Pous*, sorte de candidats à la secte et qui exécutaient dans les réunions les pantomimes et les danses. Au sujet des indigènes des îles de la Société, Cook dit que cet usage a peut-être son origine dans la superstition ; en vain nous en avons demandé les raisons, les naturels n'ont jamais voulu nous satisfaire à cet égard, mais il est étrange que ce peuple soit si jaloux d'avoir des marques qui ne sont pas des signes de distinction, car je n'ai vu aucun Otaïtreis, de quelque sexe qu'il fût, qui, dans un âge assez avancé, n'eût le corps aussi bigaré. »

Plus heureux que le célèbre navigateur, les missionnaires anglais obtinrent des renseignements précis à ce sujet et ils disent que le tatouage n'a pas

pour but simplement de flatter la vanité de ce peuple par un vain simulacre d'ornement, mais qu'il est lié à ses institutions politiques et religieuses ; les individus n'étant réputés indépendants de l'autorité paternelle et capables de contracter des liaisons civiles, qu'après avoir reçu la dernière marque du tatouage.

En résumé, on se demande quels sont les divers motifs qui ont fait naître chez tant de peuples, d'un bout du monde à l'autre, une coutume qui n'offre aucun avantage apparent et qui ne peut même que leur être préjudiciable !

Cette question rentre dans le domaine des nombreuses bizarreries humaines. On ne fait tout au plus qu'établir des

conjectures plus ou moins plausibles.

Nous rangerons sous quatre chefs principaux les motifs apparents qui ont donné, sans doute, naissance au tatouage.

En premier lieu, il faut envisager des considérations morales innées dans le cœur de l'homme, qui ont leur source dans un sentiment impérieux et mal défini, le portant à vouloir corriger les actes de la nature et à créer des ornements qu'il regarde comme le chef-d'œuvre de l'art, et le complément le plus avantageux de son organisation. La beauté, en effet, n'est qu'un être abstrait et relatif, dont le prototype est aussi varié que les goûts sont divers. Elle tient son plus bel accessoire chez les sauvages de ces dessins qui nous repous-

sent, de même que la blanche Européenne, dont nous sommes si fiers, doit céder, sous certains climats à la couleur noire du charbon ou au rouge de l'ocre. Certes, le choix du nègre du Congo ne serait pas douteux entre la plus belle femme de l'Asie, une Kachemirienne par exemple et la négresse du Bornou, à cheveux laineux, au nez épâté, aux mamelles en forme de calebasse, au corps inondé de noix de coco.

La plupart des sauvages, toujours en guerre entre eux, ont eu également recours à ce procédé comme un auxiliaire pour donner aux guerriers de la tribu un aspect martial plus décidé, en lui imprimant des caractères hideux capables d'inspirer la terreur.

L'usage le plus utile, peut-être, que puisse offrir le tatouage est celui de marquer pour toujours les enfants de la tribu, qui, disséminés dans celle qui sont voisines, ne peuvent plus être méconnus de la case qui lui donna le jour.

Comment ce fait-il qu'on rencontre un pareil usage au centre des Etats les plus civilisés, surtout chez les marins? Nul doute que, dans des navigations lointaines, cette classe d'individus n'ait emprunté aux sauvages cette bizarre décoration que l'oisiveté et le caprice ont singulièrement propagée ensuite, comme on le voit, chez tous ceux qui sont rassemblés dans les camps, dans les casernes, dans les prisons et dans les bagnes.

Ces dessins, aussi variés que les mœurs de ceux qui en sont porteurs, ont généralement pour but de rappeler une époque marquante de la vie du tatoué et la simple inspection de ces stigmates suffirait souvent pour déceler le caractère national, le genre de vie, les habitudes morales des individus qui s'offriraient pour la première fois aux regards d'un observateur.

Le Dr Neumann dit que les tatouages peuvent donner des indications sur la profession et les habitudes de l'homme tatoué, mais ils ne peuvent servir à l'apprécier au point de vue moral. Cependant il est vrai de dire qu'il est rare de rencontrer des tatouages dans les classes de la société les plus instruites de la population.

D'après Zoborowski, les premiers tatouages que se sont fait exécuter les tatoués modernes, ont eu pour cause l'esprit d'imitation ou le désœuvrement. Une foule de braves gens se font faits ou se font tatouer pour faire comme les autres dans certaines professions. Et alors les tatouages sont généralement des emblèmes ou des symboles, et, tracés sur la figure, la main, l'avant-bras, ils sont toujours aisément visibles. La multiplicité des tatouages est surtout en rapport avec le genre de vie, c'est forcé. Ceux qui n'ont jamais l'occasion de se mettre nus, ne se feront pas couvrir la peau d'ornements, ils ne passeront pas, non plus, des heures et des journées entre les mains de tatoueurs, si des occupations régulières les retiennent. C'est probablement la raison principale pour laquelle tant de

matelots, tant de soldats sont tatoués.

L'ennui rongeur de la caserne et surtout dans les postes isolés qu'occupent les bataillons d'Afrique, sous une chaleur ennemie de tout vêtement, est le grand inspirateur des tatouages, comme des habitudes de paresse.

Et si les criminels sont plus fréquemment et plus couverts de tatouages que les autres, cela tient presque uniquement à leur séjour dans les prisons.

On peut dire qu'en général les criminels ont été tatoués la première fois en prison, et ordinairement ceux qui sont couverts de nombreux tatouages, ont été en prison longtemps ou plusieurs fois.

« C'est la prison, dit Zaborowski, non telle ou telle tendance criminelle, qui est l'inspiratrice du tatouage. Et c'est à ce point de vue seulement qu'on peut dire qu'un homme couvert de tatouages est vraisemblablement un criminel. Cependant, faut-il encore que par profession, ou par goût, les tatoués aient l'occasion de se montrer nus. Là où on ne peut pas se montrer nus, il n'y a pas de tatoueurs ni de tatoués. Et comme se montrer nus n'est pas une chose qu'il soit possible de faire en toute occasion, les tatouages couvraient tout le corps, en suppléant aux vêtements comme chez certains Polynésiens, ce qui est extrêmement rare.

Chez les peuplades sauvages, la vanité se manifeste par la parure, qui chez la

femme manque ou est moins éclatante. Chez la plupart, dit Darwin, les hommes sont plus parés que les femmes, quelquefois même, mais rarement, il est vrai, les femmes ne portent aucune parure.

Dans les populations des îles Touga, des Papouas, de la Nouvelle-Guinée et de la Nouvelle-Zélande, seuls les hommes sont tatoués. Sur les bords de l'Orénoque et chez plusieurs tribus de l'Afrique, seuls les hommes s'habillent et se tressent les cheveux. Chez plusieurs tribus de l'Amérique du Nord, les femmes passent des heures entières à couvrir de peintures le corps de leurs maris.

Chez beaucoup d'indigènes de l'Océanie, les femmes se tatouent seulement les

pieds, les mains et la partie supérieure des bras, les lèvres et les oreilles, mais les hommes se tatouent le corps entier,

Le Dr Bertillon dit qu'aux îles Marquises, le tatouage est pour les femmes plutôt un devoir qu'une distinction, car sans tatouage elles ne trouvent pas de maris, c'est pourquoi les parents les forcent à s'y soumettre.

Chez les Murrays, les femmes ne subissent cette opération que parce que les hommes l'apprécient beaucoup.

Chez les Magandja, un tatouage très compliqué chez la femme, est considéré comme le comble de la beauté; à Java et aux archipels Malois, les femmes se teignent les dents, car les hommes détestent les dents blanches.

« Quiconque lit avec soin les intéressants ouvrages de Taylor et de Lublock, dit Darwin, ne peut manquer de remarquer la ressemblance qui existe entre les hommes de toutes les races relativement aux goûts, aux caractères, aux habitudes. C'est ce que prouve le plaisir qu'ils prennent tous à danser, à se tatouer ou à s'orner de toutes les façons. Or, lorsque les naturalistes remarquent une grande similitude dans de nombreux petits détails d'habitudes, de goûts et de caractères entre deux ou plusieurs races domestiques ou entre des formes naturelles très voisines, ils regardent ce fait comme une preuve que ces races dépendent d'un ancêtre commun doué des mêmes qualités; et par conséquent, ils les groupent toutes dans la même espèce. Le même argument peut s'appli-

quer aux races humaines avec bien plus de force encore.

Il est notoire que les sauvages ont la passion de l'ornementation, et un philosophe anglais va jusqu'à soutenir que les vêtements ont été imaginés d'abord pour servir d'ornements et non pour se procurer de la chaleur.

Les Indiens de l'Amérique du Sud qui vont tous nus attachent une importance capitale à la décoration de leurs corps comme le prouve l'exemple d'un homme de haute taille qui gagne avec peine par un travail de quinze jours de quoi payer le *chica* nécessaire pour se peindre le corps en rouge. Les sauvages se parent partout de plumes, de colliers, de bracelets, de boucles d'oreilles, etc. Ils se

peignent de la manière la plus diverse.

« Si l'on avait examiné, remarque Humboldt, les nations peintes, avec la même attention que les nations vêtues, on aurait vu que l'imagination la plus fertile et le caprice le plus changeant ont aussi bien créé des modes de peinture que des modes de vêtements..... »

On ne saurait nommer un seul grand pays compris entre les régions polaires au nord et la Nouvelle-Zélande au midi, où les indigènes ne se tatouent pas.

Enfin, fait remarquable, les mêmes modes de modifications dans la forme de la tête, l'ornementation de la chevelure, la peinture et le tatouage du corps, le percement du nez, des lèvres et des

oreilles, l'enlèvement et le limage des dents, etc., prédominent encore, comme elles l'ont fait depuis longtemps dans les parties les plus éloignées du globe. Il est fort improbable que ces pratiques, auxquelles tant de nations distinctes se livrent, soient dues à une tradition provenant d'une source commune. Elles indiquent plutôt, de même que les habitudes universelles de la danse, des mascarades et de l'exécution grossière des images, une similitude étroite de l'esprit de l'homme, à quelque race qu'il appartienne.

MÉTHODES OPÉRATOIRES

Les procédés de tatouages se divisent en cinq variétés :

1° Le tatouage par piqûres ;
2° Le tatouage par cicatrices;
3° Le tatouage sous-épidermique;
4° Le tatouage par brûlures;
5° Le tatouage par procédés multiples.

Le premier procédé est le plus universellement répandu ; on le retrouve dans toutes les parties du monde et a été en

usage de tous temps en Europe. Voici en quoi il consiste généralement.

Le dessin désiré est d'abord tracé à la plume, au crayon ou au pinceau, sur la peau ; une matière colorante, rouge, bleue ou noire est délayée dans un petit vase ou une coquille. Deux, trois ou quatre aiguilles à coudre sont attachées ensemble et de front.

La peau sur laquelle le dessin a été tracé est tendue aussi régulièrement que possible et l'artiste, après avoir trempé ses aiguilles dans la substance colorée, les pousse dans l'épiderme en suivant les contours de l'image. Les aiguilles ne sont point placées dans le même sens que la ligne, mais en travers de celle-ci, car ce n'est pas pour épargner le temps et la

douleur qu'elles sont réunies plusieurs ensemble. C'est pour donner plus de largeur aux lignes et faire aussi, pour chaque point, plusieurs piqûres qui le rendent plus apparent.

Les aiguilles sont enfoncées plus ou moins profondément dans le derme, suivant la finesse de la peau, la sensibilité du patient et la volonté du tatoueur qui, à chaque nouvelle piqûre, trempe son instrument dans le liquide coloré. L'opération terminée, le tatoueur lave, au bout d'un quart d'heure, la partie qui a laissé suinter quelques gouttes de sang. Ce lavage se fait à l'eau, à l'urine ou à l'eau-de-vie.

Une variante de ce procédé consiste à piquer la peau avec trois aiguilles em-

manchées sur un morceau de bois, de telle sorte que l'aiguille du milieu soit un peu au-dessus du niveau des deux autres par rapport à leurs pointes.

L'artiste enfonce obliquement les aiguilles en piquant assez profondément et évitant autant que possible l'apparition du sang. Le pointillé est exécuté à sec et aussitôt terminé ; on répand sur le dessin une couche d'encre de Chine ou d'indigo.

L'inflammation qui succède aux piqûres est presque toujours de peu d'importance et de courte durée; quelquefois cependant elle donne lieu à de graves accidents, comme nous le verrons plus loin.

Les matières colorantes employées le

plus en usage sont : le vermillon, la poudre écrasée, l'encre de Chine et le bleu dont se servent les blanchisseuses.

En Algérie, le tatouage par piqûres est aussi le plus employé. Voici le procédé décrit par le professeur Lacassagne :

« Ce sont généralement les mauresques qui tatouent les Arabes, elles se tiennent le plus souvent sur les marchés, très rarement on trouve des hommes exerçant cette profession.

« En général, les tatouages sont faits à l'aide d'incisions légères pratiquées sur la peau à l'aide d'un instrument tranchant; on verse alors sur ces incisions représentant un dessin quelconque du charbon pilé ou du bleu de blanchisseuse. Quelquefois aussi on tatoue avec

des aiguilles. A la suite du tatouage, les opérateurs appliquent sur la partie tatouée une herbe qu'ils nomment *maghnina* et qu'ils laissent une journée sur la plaie ».

Le procédé du tatouage par *incision* est surtout usité sous forme de mouchetures, à l'aide d'un instrument tranchant, tantôt par une série d'incisions plus étendues dont on éloigne soigneusement les bords, de façon que la cicatrisation laisse sur les téguments des plaques blanches et décolorées, c'est le tatouage par cicatrice.

Le procédé de mouchetures est surtout très employé chez les nègres. Les larges incisions sont usitées en Mélanésie et dans quelques tribus du centre de l'Afrique.

Pour le tatouage par *ulcérations* et *brûlures*, on pratique une incision et on favorise l'ulcère en pratiquant à sa surface des sucs caustiques de certaines plantes, ou en pratiquant des brûlures au fer rouge. Le but est d'obtenir une végétation de la peau, une sorte de bourgeon ou de champignon, et le grand art consiste à la disposer en séries graduées en forme de dessins.

Chez les peuples de l'Océanie, on pratique ce genre de tatouage avec un charbon enflammé, ou encore en appliquant sur la peau des nervures de feuilles de cocotier qu'on allume ensuite sur place et dont on achève la combustion en soufflant dessus. Dès que la cicatrisation des plaies obtenues se manifeste, on arrache les croutes et on irrite les surfaces.

Les Tasmaniens, les Australiens, les Papous et les Néo-Calédoniens font usage de ce procédé.

Le tatouage *sous-épidermique* consiste à passer entre l'épiderme et le derme des aiguilles armées d'un fil enduit de graisse mélangée de suie. Ce tatouage a été rencontré chez les Tchouktchis, par Nordenskiold, aux régions polaires.

Le *tatouage mixte* est en usage en Nouvelle-Zélande et chez beaucoup de nègres. On rencontre chez ces individus la pratique par incision et celle des piqûres, les unes sont blanches, les autres coloriées.

Sur la côte occidentale de l'Afrique, on trouve souvent cette association de tatouages. Sur les bords du Tanganyika,

les nègres se font de longues entailles, laissant de larges cicatrices. Les Niams-Niams ont des guirlandes élégantes, d'autres peuples de l'Equateur africain sont couverts de petites incisions formant des spirales, des cercles, des lignes droites, etc.

Cameron et Schweinfurt rapportent que dans l'Ouhinga, le tatouage pur mixte est fort en usage, mais que c'est le cicatriciel qui domine, les hommes ainsi maculés sont horribles et repoussants. Ce sont toujours de profondes incisions qui occupent toute la surface du corps ; elles sont recouvertes d'excroissances charnues qui, une fois cicatrisées, constituent des bourrelets indélébiles.

Ma-Touan-Lin, historien chinois du

XIIe siècle, rapporte la cérémonie du tatouage qui s'exécute chez la jeune fille, au moment de son mariage, dans l'île de Haï-Nam ; c'est seulement dans les clans nobles qu'a lieu cette cérémonie. Au moment où l'enfant a atteint l'âge nubile, les parents offrent une grande fête à tous les membres de la famille. Les compagnes de la jeune fille apportent elles-mêmes les aiguilles et les pinceaux et tracent en noir, sur son visage, des dessins de fleurs, de papillons, d'insectes très finement exécutés. Les dessins sont alors gravés par un artiste qui est généralement une vieille femme et les images tracées par la piqûre se détachent sur un fond pointillé qui semble imiter un semis de grains de millet.

LE TATOUAGE
DANS TOUS LES PAYS

Lesson fait l'esquisse du portrait d'une jeune beauté de La Mecque, tel que le goût d'un musulman le désire pour l'ornement de son harem.

« La carnation des Mecquoises est d'une couleur citrine, leur visage et leurs mains sont teintés en bleu, en noir ou en jaune ; des dessins ineffaçables, sur la peau de leurs joues, à l'angle de leurs lèvres, faites avec des aiguilles sur les

piqûres desquelles elles placent de la poudre mêlée avec du fiel de bœuf relèvent leurs grâces. Le pourtour des yeux est coloré en noir, l'émail des dents est frotté d'un jaune tenace, leurs mains et leurs pieds enluminés par une belle couleur orangée. »

James Bruce dit l'avoir trouvé chez tous les Arabes du désert, indistinctement. Thévenot indique que les Nubiens aiment beaucoup ces marques qui sont pour eux distinctives et servent à désigner les tribus.

Les femmes cafres se pointillent la peau.

L'histoire du tatouage en Kroumerie, comme ailleurs dans le reste de la Tunisie, peut se résumer ainsi ; il existe

trois sortes de tatouages : 1° le tatouage ornemental, 2° le tatouage des tribus, 3° le tatouage médical.

Le tatouage ornemental n'est pratiqué que par les spécialistes, il vont de douar à douar ; moyennant finances, ils tatouent les amateurs de ces sortes de parures. Le motif que l'on trouve le plus plus fréquemment représenté, soit sur les bras, soit sur les jambes, est une imitation plus ou moins naïve du palmier, le pin y est aussi figuré, puis de nombreux dessins de fantaisie.

Les tatouages de tribus sont le plus souvent l'œuvre de la mère, elle fait par tradition à ses enfants un signe sur le front.

Les tatouages médicaux sont em

ployés contre les douleurs. Ils se font ordinairement au niveau des articulations ou sur la poitrine. Les formes les plus fréquentes sont des cercles avec ou sans point au milieu, ou bien des croix en nombre plus ou moins grand.

La fleur de lis est le tatouage le plus répandu en Tunisie et le plus généralement adopté par les indigènes des deux sexes et chez les femmes notamment. La place d'honneur, c'est-à-dire le front, est le plus fréquemment réservé à la fleur de lis, tandis que les croix, d'une décoration moins ornementale, sont répandues à profusion sur les joues, la poitrine, les avant-bras et les jambes.

Chez quelques femmes, le bout du nez est souligné d'un trait bleu ; chez d'au-

tres, c'est la lèvre inférieure qui est occupée par un tatouage composé de trois traits verticaux.

Ces tatouages se pratiquent chez les jeunes filles avant leur mariage, c'est un attrait de plus très prisé, paraît-il, et il est certain que la physionomie est profondément modifié par ces signes qui lui impriment un cachet tout particulier.

En outre de ces marques gravées sur le visage, les nomades tunisiens, hommes et femmes, portent des tatouages à peu près sur toutes les parties du corps, principalement à l'avant-bras, aux jambes et sur la poitrine ; on y voit le plus communément, assez mal représentés d'ailleurs, des gazelles, le scorpion, le sabre, le pistolet, etc.

Le tatouage chez les Kabyles ou chez les Arabes ne doit pas être considéré comme un signe distinctif des sectes religieuses ou fanatiques ni comme une marque de tribu. C'est la fantaisie des mères qui détermine le choix du tatouage que les enfants porteront et c'est la mère qui exécute celui-ci. Dans cette circonstance, elle ne songe pas à mettre son enfant sous la protection d'Allah ou de le garantir contre les maléfices, elle ne pense qu'à l'embellir.

Un fait remarquable, c'est qu'on trouve répétés sur les broderies les dessins usités pour les tatouages. La mère exécute sur son enfant les dessins qu'elle est habituée à trouver sur les tissus de laine ou de soie.

On a rencontré des peuplades chez lesquelles le tatouage occupe une partie très étendue ou la totalité du corps, de telle sorte qu'il peut être regardé comme un véritable vêtement. En 1880, un Malais fut exhibé à Paris ; il était absolument couvert de dessins représentant toute espèce de choses.

L'usage du tatouage est général parmi les Laotiens et tout Laotien qui prétend au titre d'homme doit se faire tatouer.

L'usage national est de se tatouer depuis le nombril jusqu'au dessus du mollet, contrairement les Birmans. Ils n'attachent du reste au tatouage aucune influence favorable, mais le considèrent surtout comme un souvenir d'antique usage et principalement comme un signe

de courage et de virilité de la part de ceux qui se soumettent volontairement à cette sorte de torture. Chez les Dayakés, au contraire, ce sont les femmes qui se font tatouer pour plaire à leurs amoureux, tandis que chez les Laotiens, ce sont les hommes qui subissent l'opération pour pouvoir trouver une épouse, et la coutume est si générale qu'il serait difficile de trouver un Laotien qui ne soit plus ou moins tatoué, mais toujours conformément à la coutume locale.

Les dessins choisis généralement se ressemblent tous et la couleur est uniformément noire. On emploie deux sortes d'instruments : une lame de métal très mince et dentelée, elle sert à faire le tracé du dessin et le pointillé; l'autre est une espèce de poinçon fait

d'une tige d'acier très solide, aiguisée en pointe fine, avec des rainures destinées à contenir la matière colorante. Les dessins représentent invariablement des animaux, tels que des singes, des chauves-souris, etc.

Le père Mathias dans ses lettres sur les îles Marquises, dépeint comme suit les pratiques du tatouage chez ces peuplades.

« Bien qu'on les dise tout nus, et qu'ils le soient en effet une bonne partie du temps, et encore à moitié découverts dans leurs plus grandes cérémonies où ils mettent leurs plus pompeux habits, je vous assure néanmoins qu'il n'y aurait pas peu à dire pour quiconque voudrait épuiser dans une soigneuse description

les détails de leur toilette ; car, croiriez-vous que dans leur nudité il y a aussi de la recherche, de la fatuité et du plus haut fashionable? Je me contenterai de vous donner une idée du tout, principalement aux Marquises. Je commence par les âges :

« Depuis la naissance, de dix à douze ans l'enfant des deux sexes marche tel que la nature l'a fait, et rarement il rougit, si ce n'est devant les étrangers qui sembleraient trop le considérer ; jusqu'à cet âge, il n'y a donc ni habillement, ni tatouage ; je mets celui-ci au rang de leur genre de vêtements et, en effet, il en est un et des plus beaux, en même temps qu'il est si particulièrement original. Je commencerai même une description par ce point. Arrivés à l'âge de quinze à seize

ans, on jette une ceinture aux enfants des deux sexes, et l'on commence le tatouage du reste de leur corps, à chacun suivant le genre qui convient; mais un habillement qui ne se complètera que successivement, et souvent dans un âge avancé ; car il est un peu douloureux, et il faut du temps pour en supporter les douleurs. On commencera par percer les oreilles ; et alors il faudra une victime humaine à sacrifier, si ce sont les oreilles princières de quelque altesse d'un haut rang parmi les femmes.

« Pour le tatouage, on se contentera de quelque commencement de fleurs ou de broderies, aux doigts, aux mains et aux jambes. Mais notez bien, avant que j'aille plus loin, que la moindre des opérations de ce tatouage, qui ne fait que

commencer, est une chose non commune, mais sacrée, qui ne se fait qu'en secret, et dans un lieu saint, par des mains spécialement destinées à une si haute fonction, et avec accompagnement de cérémonies qui rehaussent encore l'opération.

Ce ne fut que par un privilège spécial que nous obtînmes un jour d'en être témoins, bien que profanes étrangers.

« Celui que je vis opérer dans la famille d'un chef appelé Ioha, et sur lui-même, était un de ses jeunes neveux, d'une quinzaine d'années, jeune homme des plus intéressants. Le patient était couché sur la paille, entre les mains de plusieurs compagnons qui le tenaient comme pour l'opération de chirurgie la plus douloureuse; et le jeune tatoueur, penché sur

lui, ayant à ses côtés ses tasses de diverses teintures avec ses tablettes et ses poinçons, espèce d'ossements de poissons très acérés, lui dessinait sur le corps mille figures jolies : dentelles, broderies, images de poissons ; puis, après le dernier tracé, lui enfonçait dans l'épiderme ses aiguilles trempées dans une encre indélébile. Il paraissait bien, aux grimaces du pauvre tatoué, que l'opération avait quelque chose de piquant ; car ces hommes, qui jamais ne se plaignent, pas même l'enfant dans les plus grands maux, ne peuvent s'empêcher de faire entendre, alors, les soupirs de la douleur. Au bout de quelques heures, on laisse le patient, dont le tatoueur a essuyé bien soigneusement toutes les gouttes de sang ; on donne à celui-ci une récompense et le patient, à qui est défendu pendant quel-

ques jours de prendre certain genre de nourriture, comme cochon, rava, etc., va se coucher dans sa case, où les dentelles qu'on lui a faites deviennent autant d'ulcères fort douloureux. Ces ulcères guérissent au bout de quelques jours, les broderies reparaissent plus belles que jamais et pour ne plus s'effacer.

« Je vous ai dit que le tatouage de l'un et l'autre sexe n'est pas le même. Aux femmes et mêmes aux plus grandes princesses, il se bornera aux brodequins, aux bracelets, aux gants, souvent d'une seule main, à des épaulettes descendant à moitié du bras, et enfin au *pirelé* des lèvres et des oreilles. Mais pour les hommes, c'est autre chose, pas de parties du corps qui n'aient ses figures et ses dentelles, à commencer par les pieds; ce

sont des brodequins et des bas à jour les mieux dessinés que j'ai vus; les genoux ont leurs mollettes, les cuisses leurs cuissards, tout le dos, mille bigarures. Le haut du corps se distingue par les plus belles cuirasses; ici, rien n'est épargné pour rendre le dessin parfait, sauf les figures grotesques qui sont ajoutées aux plus fines dentelles... Enfin, le tout se termine par la figure; mais, il faut bien le dire, c'est en sens inverse du reste du corps, car si celui-ci est brodé avec soin, celle-là, au contraire, est à dessein défigurée par des barres transversales, obliques et si grotesques qu'elles inspirent la peur et le dégoût. Leur intention, au reste, est de faire peur à leurs ennemis. Sauf cette horrible caricature à la figure, vous jureriez de loin voir le plus beau costume de cotte de mailles de

nos anciens chevaliers; et, dans la nudité des hommes des Marquises, on dirait qu'il n'y a rien d'indécent, mais seulement un costume fort bien assorti au climat et aux goûts guerriers de ce peuple. »

TATOUAGES MODERNES

On peut constater que la pratique du tatouage ne paraît avoir aucune tendance à disparaître; le Dr Neumanne dit que, dans la statistique des dix dernières années, on compte un nombre presque aussi considérable d'individus tatoués que par le passé.

Les marins, les soldats de l'armée coloniale sont presque tous tatoués; nombre d'ouvriers se font inscrire sur le corps les emblèmes de leur profession.

Le tatouage caractérisant les métiers ou les corporations s'est perpétué dans tous les temps jusqu'à notre époque. Les ouvriers européens des divers corps d'état portent généralement au bras ou à la poitrine les dessins des outils ou instruments qui leur sont familiers. Dans la plupart des grandes villes d'Europe, il existe des tatoueurs de profession. « Nous connaissons, dit le Dr Lacassagne, un tatoueur qui, presque chaque jour, à Lyon, fait un ou plusieurs tatouages soit sur des militaires, soit sur certains ouvriers; il tatoue les individus chez un marchand de vin, au voisinage des casernes, ou chez la mère des compagnons. Il a assez souvent tatoué des enfants qui lui ont été présentés par les parents et sur certaines dames figuré des grains de beauté. »

Les emblèmes des professions sont aussi variés que celles-ci; le plus ordinairement, ces tatouages se font sur les bras ou sur la poitrine :

Pour un ébéniste, une varlope, un établi;

Pour un maçon, une truelle, un fil à plomb,

Pour un charretier, un homme conduisant un cheval;

Pour un palefrenier, une tête de cheval;

Pour un menuisier, un violon et son archet;

Pour un charpentier, un compas, une hache;

Pour un boucher, une tête de bœuf et un couteau;

Pour un armurier, un fusil, un pistolet;

Pour un cordonnier, une aleine, des bottes;

Pour un maréchal-ferrant, un cheval, un fer;

Pour un tonnelier, un homme enfonçant des cercles, etc., etc.

Il en est de même des emblèmes des forains :

Pour un lutteur, un homme faisant des poids;

Pour un gymnasiarque, un trapèze;

Pour un dompteur, un homme près d'un lion;

Puis ce sont des phénomènes : le mouton à cinq pattes, le veau avec un bras sur le dos, les frères Siamois, la femme à barbe, la femme colosse, etc.

Beaucoup de grands personnages n'ont

pas hésité à se faire tatouer par pure fantaisie, car on ne peut autrement qualifier cette mode, qu'ils n'auront pas à regretter du reste. Comme le roi de Suède, qui, lorsqu'il se fit tatouer ne pensait certainement pas à sa future élévation au trône, témoin cette anecdote véridique : « Un jour, Bernadotte, alors Charles XIV, était très souffrant, et refusait énergiquement à son médecin de se laisser saigner; devant l'insistance de celui-ci, il se résigna, en lui faisant jurer de ne dire à personne ce qu'il allait voir sur son bras. Le médecin vit, avec la plus grande stupéfaction un tatouage représentant un bonnet phrygien avec cette devise : *Mort aux rois!* »

Dans la *Revue des Deux-Mondes* (juin 1881), Gabriel Charmes raconte ce qui

suit dans un article ayant pour titre : *Voyages en Syrie :*

« J'ai été arrêté un jour dans une rue par un homme à figure avenante, qui voulait à tout prix me faire un tatouage sur le bras, pour constater que j'étais un *Hadjy*, un pèlerin, et que j'avais été à Jérusalem. Il me montrait des modèles divers ; je pouvais choisir entre la croix grecque, la croix latine, la fleur de lis, le fer de lance, l'étoile, mille autres emblèmes. L'opération ne faisait aucun mal : je ne la sentirais pas pendant qu'on me tatouerait, je fumerais un narguilé et je prendrais du café tout en causant avec la femme et les filles de l'opérateur, lesquelles m'adressaient d'une fenêtre les signes les plus provocants. D'ailleurs, les plus grands personnages s'étaient of-

ferts à l'opération. Vingt certificats en faisaient foi. J'ai su résister à ces nobles exemples, je ne me suis pas fait tatouer, mais j'ai repris un des certificats; il montra très clairement que le prince de Galles (aujourd'hui Edouard VII) a été plus faible que moi et s'est laissé prendre aux beaux yeux de la fille du tatoueur. En voici le texte, je pense que personne ne sera assez sceptique pour douter de son incontestable authenticité :

« Ceci est le certificat de Francis « Souwan. A gravé la croix de Jérusa- « lem sur le bras de S. A. le prince de « Galles. La satisfaction que Sa Majesté « a éprouvée de cette opération prouve « qu'elle peut être recommandée. *Si-* « *gné* : Vanne, courrier de la suite de « S. A. le prince de Galles. Jérusalem, « 2 avril 1862. »

« Je ne sais ce qu'a payé le prince de Galles, mais les simples mortels peuvent se procurer pour cinq ou dix francs le plaisir de porter sur un bras ou sur une partie quelconque du corps, une croix de Jérusalem, une croix grecque, un fer de lance, une fleur de lis. C'est vraiment pour rien ! »

Dans le gentry de Londres, le nouveau genre, le dernier cri de la mode, c'est le tatouage, préconisé d'ailleurs par le duc d'York.

Le mari de la princesse May, le futur roi d'Angleterre, est tatoué comme le dernier matelot de la marine anglaise; son épiderme royal fut illustré par le professeur Williams, le spécialiste en vogue, qui ne fait pas payer une opéra-

tion semblable moins de 50 pounds (125 fr.).

Le duc d'York fut précédé dans cette manifestation artistique par son oncle le duc de Saxe-Cobourg-Gotha et le beau-frère de ce dernier, qui n'est autre que le grand-duc Alexis.

Quelques-uns des membres de la Chambre des lords ont suivi le haut exemple de leur futur suzerain et se sont fait tatouer, les uns, simplement des initiales, les autres des devises et des armoiries.

Un grand voyageur, membre du Parlement d'Angleterre, vint trouver dernièrement le professeur Williams, accompagné de sa femme et de ses enfants, au nombre de cinq, et fit tatouer la mère, la

postérité et lui-même de leurs noms, prénoms et adresse.

La princesse Marie ne voulant pas d'autre époux que le deuxième fils du roi de Danemark, le prince Valdémar, qui était marin, sortit un jour sous le costume de sa femme de chambre et se fit tatouer une ancre sur le bras. Elle prenait d'avance les armes de son futur mari.

TATOUAGES CHEZ LES CRIMINELS
ET CHEZ LES PROSTITUÉES

C'est surtout sur les hommes que l'on trouve le plus souvent des tatouages; quelques femmes cependant, par coquetterie, se font tatouer en différents endroits de la face, des mouches, des grains de beauté.

Le tatouage n'est pas rare chez les filles galantes. Le Dr Lacassagne a fait de nombreuses constatations à ce sujet; il a recueilli des observations chez les prostituées, dont les dessins représentent un

portrait ou l'inscription du nom de l'amant ancien et, à côté, ou sur une autre partie du corps, le portrait et le nom d'une femme. A ce sujet, Parent Duchatelet a dit que si la fille est jeune, ce sont presque toujours des noms d'homme; si elle est d'un certain âge, ce sont le plus ordinairement des noms de femme. Dans ce dernier cas, ces noms sont toujours tracés dans l'espace qui sépare le pubis du nombril, ce qui ne se voit jamais pour les noms d'hommes : « Je n'ai pas besoin, dit cet écrivain, d'entrer à ce sujet dans de grandes explications; on comprendra ce que cela veut dire. Ces inscriptions servent à montrer avec quelle facilité ces femmes changent d'amant et combien sont mensongères ces protestations d'attachement : « *A la vie! A la mort!* » J'en ai vu plus de trente

sur le buste d'une femme, dans l'infirmerie de la Force, sans compter celles qu'elle pouvait avoir sur d'autres parties du corps; et ce qu'il faut surtout remarquer dans les inscriptions, c'est qu'elles ne contiennent rien de contraire à l'honnêteté et à la décence. Sous ce rapport, les prostituées diffèrent beaucoup des hommes, avec lesquels elles vivent et dont elles ont pris les mœurs et les habitudes,

Chez l'homme pédéraste, on trouve souvent des tatouages représentant des mains entrelacées, surmontées d'initiales; des mains tenant une pensée; d'autrefois elles tiennent un poignard avec l'inscription : « *A la vie! A la mort!* »

Les Drs Lacassagne et Magitot ont réuni

un nombre considérable de documents sur les tatouages; ils ont observé des emblèmes religieux, des signes maçonniques, des trophées militaires, des croix d'honneur, des médailles, des bustes de la République, etc.

La liste des emblèmes professionnels est longue. Tous les métiers y sont représentés : c'est un tonnelier cerclant un tonneau, un coiffeur aiguisant un rasoir, un bourrelier au milieu de harnais, un forgeron avec son enclume, un menuisier rabotant une planche, etc., etc.

Les inscriptions, les sentences, les formules, les proverbes y sont en abondance. On y voit par exemple : « L'Enfant du malheur ».— « Amitié ».—« Mort aux femmes infidèles ». — « Pas de

chance ». — « Enfant de la gaîté ». — « Vengeance ». — « Martyre de la liberté ». — « Mort aux tyrans ». — « Mort aux rois ». — « Gare la bombe ». — « Ami des frères de la côte ». — « Vit seul car les amis sont morts ». — « La liberté ou la mort »! — « Au bout du fossé la culbute, etc. ».

Les emblèmes militaires sont représentés par des dessins d'armes, de drapeaux, des couteaux de différents corps, des vaisseaux, des ancres, des fusiliers marins.

Des cœurs percés, des poignards sont fréquents; on trouve encore des serpents, des tigres, des chiens, un pigeon messager portant une lettre, des tourterelles portant dans leur bec une fleur.

Les emblèmes amoureux et érotiques sont représentés par des bustes de femmes nues, des dessins représentant le coït debout, des verges dans les situations les plus bizarres. On voit des bergères, des cantinières, des danseuses de corde.

Chez les criminels ce sont des potences avec un pendu au bout de la corde, des cris de haine, des menaces : « Mort aux gendarmes ». — « Mort aux officiers français ».

D'après Lacassagne, Philippe l'étrangleur des prostituées, avait tatoué sur le bras droit, ces mots : *Né sous une mauvaise étoile.* Monteley, l'assassin du garçon de banque d'Orléans, avait sur son bras gauche une femme en bleu et

en rouge. Gamahut avait sur le bras droit une tête de souteneur et au-dessous, son nom en lettres capitales. Midi portait sur le bras gauche deux colombes avec ces mots : *J'aime les femmes.*

Malassène, d'après Simon Moyer, portait des dessins sur presque tout son corps, on voyait une guillotine rouge et noire sur la poitrine avec cette phrase en rouge :

J'ai mal commencé,
Je finirai mal,
C'est la fin qui m'attend.

Chez des criminels de diverses catégories des inscriptions obscènes et des dessins non moins caractéristiques ont été achevés par Lassague.

Sur le ventre les mots : « Robinet d'amour ». — « Plaisir des dames ». — « Venez mesdames ». — « Elle pense à moi ».

Sur la verge des bottes : « Bottes à l'écuyère ». — « Bottes éperonnées avec cette inscription : *je lui mets* ma botte au C... » ! — « Des as, des cœurs, des flèches sur les fesses, des verges ailées, un serpent se dirigeant vers l'anus.

Chez une femme, un zouave sur chaque fesse croisant la baïonette et une banderolle portant cette inscription : *On n'entre pas* ?

De Dr de Sinety, médecin à Saint-Lazarre, dit que presque toutes les prostituées qu'il a observées avaient été

tatouées toutes jeunes et presque toujours par leur premier amant. « Dans ce cas, dit-il, les marques sont des souvenirs cuisants et inéfaçables de leur première faute et cela doit les gêner considérablement dans l'exercice de leur métier. Beaucoup payeraient cher pour s'en débarrasser ».

Le Dr Laurent, ancien médecin des prisons, dit avoir connu une prostituée qui avait été tatouée par son premier amant, un garçon coiffeur. « Cet imbécile, dit-il, lui avait écrit en assez gros caractère sur le bras droit : *J'aime Léon*. Elle m'avoua que cela lui nuisait beaucoup pour travailler.

« Il y a certains individus qui, même dans les scènes d'amour à tant la séance,

veulent suivre les conseils de l'avocat Desgenais et s'illusionner. Comment sera-ce possible, si le malheureux s'appelle Auguste ou Gustave, ses yeux ne pouvant se détacher de ces mots : « J'aime Léon », et la grâce lui manquera au moment suprême. « Que voulez-vous, me « disait cette fille, il y a des gens que cela « crispe; ils sont d'abord très gentils, « mais quand ils voient cela, ils se refroi- « dissent subitement, et beaucoup s'en « vont sans rien faire... et sans payer ! »

« Aujourd'hui, cette malheureuse est débarrassée de son cauchemar; elle porte bien au bras une petite cicatrice, mais ses amants ne peuvent plus y lire : « J'aime Léon ». Et chaque jour, ou plutôt chaque nuit, elle bénit le médecin qui l'a détatouée. »

Le Dr Variot fut consulté par la fille d'un marchand de vin qui avait laissé subir à sa vertu un léger accroc. Son amant, homme déjà vieux, craignant de la perdre, ne trouva rien de mieux que de la marquer de son nom, comme il aurait fait de son chien. Il lui grava sur le bras un oiseau quelconque et au-dessous son prénom. Mais il arriva que les feux de la demoiselle s'éteignirent, elle planta là son amoureux et réintégra le domicile paternel; bientôt, elle pensa à se marier. Mais que dirait le mari, lorsqu'il verrait sa femme portant une marque de possession autre que la sienne? Heureusement, le détatouage sauva la situation.

Le professeur Lacassagne, qu'il faut toujours citer quand on parle de ta-

touage, décrit *les emblèmes métaphores* comme suit :

« Ils sont bien intéressants, l'esprit du peuple s'y montre sous son vrai jour et dans toute sa naïveté. Que demandent, en effet, les natures peu instruites? la représentation objective symbolique d'une idée ou d'un groupe d'idées. De là, la fréquence des *cœurs percés, des étoiles* (étoiles du bonheur ou du malheur), *des ancres* (anciens marins, ancre de salut, de sauvetage), *des mains entrelacées* (serment d'amour ou d'amitié), *des mains entrelacées tenant une pensée avec des initiales*. C'est un tatouage que j'ai trouvé chez plusieurs pédérastes. *Des poignards* dans la région mammaire gauche; c'est le poignard dans le cœur, une blessure mortelle, une plaie toujours ouverte et

sur les bords de laquelle le dessinateur ne manque jamais de figurer trois ou cinq gouttes de sang.

« Le poignard est l'instrument tragique, celui qui impressionne le plus. On ne le trouve pas seulement représenté sur la poitrine, mais encore sur d'autres parties. Je l'ai vu sur les bras, dans le dos, à la partie antérieure des cuisses. Souvent, ce sont deux poignards croisés, ou bien deux mains tenant ensemble un poignard au-dessus de l'inscription : « *A la vie, à la mort.* »

« Mais l'emblème le plus répandu est la pensée; on peut même dire que c'est presque l'unique espèce de la flore des tatoueurs... C'est la fleur du souvenir et même de l'espérance, c'est une fleur par-

lante; très souvent, le portrait de la femme aimée se trouve sur la fleur elle-même.

« Les emblèmes fantaisistes historiques sont nombreux, dit encore Lacassagne, c'est la fantaisie du tatoué, mais surtout du tatoueur. Il y a dans les prisons ou dans les ateliers de pénitentiers, des individus qui, pour en retirer bénéfice, ou même pour se distraire, tatouent leurs camarades. J'en ai trouvé un qui me disait : « Ça tue le temps, j'aime à « dessiner et, à défaut de papier, j'em- « ploie la peau de mes compagnons. » Nous avons rencontré beaucoup de tatoués qui ignoraient la signification des tatouages dont ils étaient porteurs. Le dessin représente un souvenir personnel du tatoueur ou du tatoué, ou bien est la

copie d'une image quelconque : c'est une gazelle, un coq, un lièvre, un bouc, un cafard, un Indien, un Chinois, un Canaque, un Arabe, un pot de fleur, un pot de chambre, des types de femmes de différents pays, des Amours, le char de la Fortune. »

Les Drs Leblond et Lucas ont essayé de grouper les tatouages par catégories :

« La simple désignation par son nom ou ses initiales de l'amant d'une prostituée est de beaucoup le plus fréquent, une telle inscription se rencontre rarement ailleurs qu'à l'avant-bras ou au bras. Les grains de beauté sur le visage révèlent généralement la présence de tatouages plus importants.

La simplicité de l'inscription indique assez que c'est l'amant qui a fait le tatouage.

On trouve parfois des inscriptions étranges, témoin cette prostituée qui *n'aimait que ses semblables* et qui accolait le nom de Jésus à celui de sa *meilleure amie*. Par un jeu de mots elle associait le nom de Jésus à Margot et non à celui de Marie.

Le portrait forme aussi une catégorie intéressante, il a été observé une femme portant un dessin représentant un type de rôdeur de barrière avec cette inscription : « Arsène E...»

Elle se plaisait à dire qu'elle vivait avec son amant, même en prison, et, pinçant et tirant sa peau elle le faisait

sourire (il était content d'elle) ou grimacer de différentes manières pour rendre les expressions de son état moral d'après la conduite de celle qu'il accompagnait toujours et partout.

Le cœur percé d'une flèche indique la rupture, et une autre inscription vient témoigner d'un nouvel élu.

Un oiseau seul indique l'absence prolongée de l'amant.

Le professeur Lombroso dit, qu'en général, le tatouage chez la femme représente la déchéance morale. C'est ainsi que l'on voit une femme ayant des relations avec un individu tatoué lui-même, le plus ordinairement, subir l'influence de celui-ci et se laisser graver

son nom et la formule du serment d'amour et de fidélité. C'est pour la femme une marque, une preuve certaine de son inconduite ; elle révèle son passé et dès lors la malheureuse maudit le tatouage.

« En général, ajoute cet auteur, le tatouage figuratif est rare et d'une grande simplicité chez les prostituées. » Mais ils sont aussi quelquefois significatifs.

Laurent parle d'une prostituée qui s'était fait tatouer une feuille d'alfa sur le front; elle disait à ses admirateurs qu'elle en avait une autre semblable aux parties génitales qu'elle montrait pour exciter les désirs.

Blasio vit à Naples une prostituée ayant sur le ventre une femme nue, sur la mamelle de laquelle on lisait les deux nombres 6 et 16 qui, dans l'argot napolitain signifient le coït antérieur et postérieur ; au-dessous était écrit le nom de la femme, à côté de celui de l'amant qui avait dessiné le tatouage.

Moraglio vit une demi-mondaine allemande qui avait tatoué sur la cuisse un membre viril en érection dirigé vers la vulve et sur lequel était écrit ces mots : *Immer hinein* (toujours dedans).

A Buenos-Aires, une jeune demi-mondaine de dix-sept ans s'était fait tatouer un caleçon formé de verges en érection.

Une Grecque s'était tatoué une vulve avec deux pavillons, un turc et un grec; c'était, disait-elle, le symbole d'égale amitié entre les deux peuples ennemis. La même avait sur les fesses un homme qui se masturbait et un autre homme qui accomplissait l'acte de fellatores sur une autre femme.

Une autre avait sur la cuisse une main de femme ornée d'un bracelet avec l'index dirigé vers la vulve.

Une prostituée de marque avait tatoué sur la cuisse gauche le mot *Excelsior* avec une flèche se dirigeant vers la vulve.

« En général, dit Lombroso, les hommes qui ont des dessins tracés sur les

parties honteuses sont des repris de justice. »

Cet auteur a observé un criminel ayant, sur la verge, tatoué une tête de femme disposée de façon que la bouche fut formée par l'extrémité du méat urinaire ; sur le dos de la verge étaient figurées les armes royales.

« Un autre y avait gravé les initiales de sa maîtresse, un autre un bouquet de fleurs.

« Ces faits prouvent un manque absolu de pudeur et, plus encore, une étrange insensibilité ; car il n'est pas de région plus sensible à la douleur ; et c'est pour cela que les sauvages eux-mêmes, dont tout le corps est couvert de

tatouages n'en ont point en cet endroit et que les Birmans ne veulent pas infliger un tel supplice aux condamnés à mort. »

Hébra, dans son *Atlas de dermatologie*, donne le portrait d'un Européen dont la peau était devenue un vrai tapis de Perse, par un assemblage inouï d'animaux et d'arabesques; on voyait des tatouages jusque sur le cuir chevelu; seules les parties génitales étaient épargnées.

Ce n'est guère que chez les Tahitiens, que l'on trouve des tatouages sur le membre viril.

Un médecin italien a observé à l'hôpital de Turin un homme qui avait sur les lèvres et la poitrine des représentations de femme soulevant leurs jupons.

Laurent cite un individu portant au-dessous du pubis cette inscription engageante : « *C'est ici le rendez-vous des belles filles. Au robinet des amours.* »

Un autre avait dans le dos un diable agrémenté d'un pénis énorme; d'autres sur les jambes et sur les bras, des tatouages représentant des scènes de coït.

Un autre enfin, plus curieux, après avoir subi un grand nombre de condamnations, s'était fait tatouer à Tahiti par un créole. Il avait sur la verge une étoile et une botte; de plus, on lisait sur les différentes faces de la verge des inscriptions bizarres avec une orthographe d'une naïveté primitive : « *Le peizir des dames, bote pour tout pied* ».

Cet individu était très fier de ses tatouages et il prétendait qu'ils lui avaient valu plus d'un succès dans le monde galant.

Le même auteur dit avoir vu des individus qui portaient sur les bras des images de femmes nues avec des organes génitaux plus apparents que nature.

Un individu portait sur le bras droit un tatouage représentant une femme avec un piédestal, au-dessous on lisait ces mots : « Ge t'aime, Fraçois, pour la vie ». (Pédérastie.)

Au dire de Montegazza, on voit des femmes qui ornent leur vulve de dessins obscènes et les Japonaises, il y a quelques années à peine, se dessinaient sur la

main des signes faisant allusion à leurs amants et les remplaçaient par d'autres quand les cœurs changeaient.

Une Japonaise avait autour du corp un serpent dont la tête se perdait dans la vulve.

Parmi les criminels et les prostituées on a remarqué.

Sur la verge :

Un bouquet de fleurs.

Une botte.

Une botte, une étoile, une tête et l'inscription : « *Peizir des dames* ».

Sur la poitrine :

Une femme nue.

Deux femmes relevant leurs jupes.

Sur le ventre, entre le nombril et la verge :

Venez, mes dames,
c'est ici le rendez-vous des belles filles.
Au robinet d'amour.

Sur les fesses :

Un œil de chaque côté.

Une femme nue ayant sur le ventre une femme; cette image porte sur la mamelle gauche les chiffres 6-16 et au-dessous les noms : « *Giovani Carlota* ». (En langage napolitain 6 et 16 ont une signification obscène.)

Sur les fesses d'une femme, un serpent dont la tête entre dans l'anus.

Sur une cuisse, une flèche dirigée vers la vulve, avec l'inscription : «*Exelsior* ».

Sur une cuisse, une main de femme dirigée vers la vulve.

Tatouages observés chez des prostituées.

Sur le bras gauche : « *Bibi* »; sur le bras droit, un cœur avec les initiales A. L.

Sur le bras droit, deux mains tenant un poignard.

Sur le bras gauche : « *J'aime mon petit homme, Aimée, P. L. A.* » et deux sabres.

Bras droit : « 1891, *Jésus et Margot* ».

Bras droit, un cœur percé d'une flèche avec les mots : « *Louis et Jules* ».

Sur l'avant-bras, une tête de souteneur.

Sur l'avant-bras droit : « *J'aime Georges Hée* ».

Sur le bras gauche, une rose épanouie.

Les initiales sont innombrables, ainsi que les fleurs et les devises.

LE TATOUAGE EN JUSTICE

Un procès célèbre a eu lieu en Angleterre où l'on voit figurer le tatouage comme marque d'identité; c'est celui de Tichborne, relaté par Taylor.

La question en litige portait entièrement sur une identité de personne. Un homme qui s'appelait lui-même Tichborne réclamait certains biens, cela donna lieu devant le tribunal à un procès d'expulsion qui dura 103 jours, à la suite duquel cet homme fut débouté de ses

prétentions et mis ensuite en jugement pour un grand nombre de faits d'imposture. Après un procès sur ce second point qui eut la durée, sans exemple, de 188 jours, le prétendant fut reconnu coupable d'imposture et condamné à la servitude pénale.

Ce Roger-Charles Tichborne avait été perdu en mer, en avril 1854. Personne de ceux qui se trouvaient sur le même navire ne fut revu depuis, on n'en entendit même jamais parler. Au moment de son départ pour l'Angleterre, en 1852, le véritable Roger avait à la partie interne de l'avant-bras gauche, certains tatouages de couleur bleue représentant une croix, un cœur et une ancre. Ces marques avaient été vues distinctement avant son départ de l'Angleterre, pen-

dant une période de 6 ans, par sa mère, son tuteur et certains nombres d'amis des deux sexes auxquels il les avait montrés, à dessein, de temps en temps.

Lord Bellew, camarade d'école de Roger, déposa qu'en 1847 et en 1848 il avait vu sur son bras la croix, le cœur et l'ancre, et qu'il avait lui-même ajouté à ces symboles, par le tatouage, les lettres R. C. T., faites avec de l'encre indienne et longues d'un demi-pouce.

Le même jour qu'il avait tatoué le bras de Roger, ce dernier lui avait également tatoué sur le bras une ancre. Le tout avait été fait le même jour avec les mêmes objets. Vingt-cinq ans s'étaient écoulés depuis qu'ils s'étaient tatoués ainsi l'un et l'autre, mais l'encre persis-

tait toujours et le témoin montra son bras au jury, à l'appui de sa déclaration.

« On prouva ensuite que, comme on avait essayé de saigner le véritable Roger aux bras, aux pieds et à la tempe avant qu'il quittât l'Angleterre, il devait y avoir des cicatrices indiquant ce fait. Etant enfant, il avait eu au bras, pendant deux ans, un cautère qui, une fois enlevé et guéri, avait laissé une cicatrice large et profonde. Ces faits furent attestés par plusieurs témoins dignes de foi. La dépression du bras laissée par ce cautère avait été vue par eux pendant neuf ans, après qu'il avait été enlevé. Tels étaient les faits prouvés d'une façon satisfaisante par rapport à l'héritier réel.

« Douze ans après le naufrage de la

Bella, le demandeur Castro, qui résidait en Australie, éleva pour la première fois des prétentions à l'héritage, annonçant qu'il était Roger et avait été sauvé du naufrage, mais il fut prouvé qu'il n'avait agi ainsi qu'après que les journaux australiens eurent publié quelques avertissements offrant une récompense pour la découverte de tout survivant de la Bella.

« On recueillit un grand nombre de témoignages pour et contre l'identité du demandeur. Nous n'avons à considérer ici que les preuves médicales tirées des tatouages et des cicatrices. Cet homme n'avait sur sa personne aucune marque de tatouage, ni aucun signe indiquant qu'il eût été tatoué. Son médecin, le Dr Lipscombe, l'avait examiné avec un résultat négatif à ce point de vue, et, pour

ajouter à la force de cette preuve, le demandeur lui-même niait avoir jamais été tatoué. Quant aux cicatrices, la preuve fit également défaut.

« Sir Fergusson, appelé comme témoin par lui et d'autres chirurgiens examinèrent ses bras, son front et ses pieds sans trouver de cicatrices semblables à celles qui auraient suivi une saignée. Il y avait bien quelques marques sur les pieds près des chevilles, mais elles n'avaient pas été produites par des incisions faites pour la saignée du pied. Il n'avait aucune marque ni dépression sur le bras où le véritable Roger avait eu un cautère.

« A moins que nous ne consentions à admettre qu'un homme puisse être ta-

toué et n'avoir aucune connaissance du fait, c'est-à-dire qu'il ait été tatoué sans en avoir conscience et que toutes les marques aient disparu avant qu'il les ait vues, il est impossible que le demandeur ait pu avoir été Roger-Charles Tichborne, l'héritier des biens.

« La persistance des marques a été prouvée clairement par lord Bellow. Il en était de même par rapport aux cicatrices. Aucune d'elles ne rendait un témoignage plausible du demandeur, et, rapprochées des marques de tatouage, elles étaient en contradiction absolue avec ses aversions. En s'appuyant seulement sur les faits radicaux, il y en avait assez pour rejeter sa demande et le convaincre d'imposture, mais il y avait une accumulation d'autres preuves basées sur les

faits antérieurs : l'éducation, le voyage et les habitudes de l'héritier perdu, qui montraient clairement qu'il s'agissait de plaintes fausses. Il est déjà surprenant que cet imposteur ait pu pendant si longtemps échapper à la justice et en imposer à un grand nombre de personnes. »

Dans ses mémoires, Vidocq raconte qu'après s'être évadé du bagne de Brest, il se fit passer pour un nommé Duval, né à Lorient, directeur de la frégate *la Cocarde*. Arrêté pour désertion, il fit connaissance d'un autre marin qui lui fournit des renseignements utiles, il intitule ce chapitre : *La voix du sang*.

« Je ne sais pas qui vous êtes, dit ce marin à Vidocq, mais à coup sûr vous n'êtes pas le fils Duval, car il est mort il

y a deux ans à Saint-Pierre de Martinique. Personne n'en sait rien tant il y a d'ordre dans nos hôpitaux des colonies. Maintenant, je puis vous donner sur sa famille assez de renseignements pour que vous vous fassiez passer pour lui-même aux yeux de ses parents; cela sera d'autant plus facile qu'il est parti fort jeune de la maison paternelle. Pour plus de sûreté encore, vous pouvez feindre un affaiblissement d'esprit causé par les fatigues de la mer et par les maladies. Il y a autre chose, avant de s'embarquer, Auguste Duval s'était fait tatouer sur le bras gauche un dessin comme en ont la plupart des soldats et des marins; je connais parfaitement ce dessin : c'était un autel surmonté d'une guirlande. Si vous voulez vous faire mettre au cachot avec moi pour 15 jours, je vous ferai les

mêmes marques, de manière à ce que tout le monde s'y trompe.

« A peine étions-nous enfermés, que mon camarade commença l'opération qui réussit parfaitement. Elle consiste tout simplement à piquer le bras avec plusieurs aiguilles réunies en faisceau et trempées dans l'encre de Chine et le carmin. Au bout de 15 jours, les piqûres étaient cicatrisées, au point qu'il était impossible de reconnaître depuis combien de temps elles étaient faites. Mon compagnon profita de cette retraite pour me donner de nouveaux renseignements sur la famille Duval, qu'il connaissait d'enfance. C'est au point qu'il m'enseigna jusqu'à un tic de mon sosie.

« Ces détails me furent d'un grand se-

cours lorsque, le seizième jour de notre détention au cachot, on vint m'en extraire pour me présenter *mon père* que le commissaire des classes avait fait prévenir. Mon camarade m'avait dépeint ce personnage de manière à ne pas s'y méprendre.

En l'aperçevant, je lui saute au cou, il me *reconnaît*, sa femme qui arrive un instant après me *reconnaît*. Me voilà bien Auguste Duval, il n'est pas possible d'en douter, et le commissaire demeura convaincu lui-même. Mais cela ne suffit pas pour me faire mettre en liberté.

Comme déserteur de *la Cocarde*, je devais être conduit à Saint-Malo, puis traduit devant un conseil de guerre. A vrai dire, tout cela ne m'effrayait guère, cer-

tain que j'étais de m'évader dans le trajet. Je partis enfin, baigné de larmes de mes parents et lesté de quelques louis de plus.

LE DÉTATOUAGE

Les stigmates des anciens ne sont autre que des tatouages; or comme certains peuples conquérants avaient l'habitude d'infliger ces marques de servitude à ceux qu'ils avaient vaincus, il est évident que ces derniers ont cherché à effacer ces traces infâmantes, tout comme nos modernes escarpes qui craignent d'avoir des démêlés avec la justice.

Actius, Paul Egine, Criton ont indiqué divers moyens pour le détatouage. Ce

sont en général des mélanges de substances tendant à produire l'imitation de la peau où ont été introduit les parties colorantes, afin de favoriser l'élimination de ces petits corps changés.

Avicène, le grand médecin arabe, indique des lotions avec le *nitre* et des applications de gluten.

Beaucoup de moyens empiriques ont été conseillés. Le frottement rude et souvent répété, le repiquage des parties tatouées avec des aiguilles trempées dans du lait de femme et le lavage ensuite avec cette même substance.

Les sucs de figuiers de grande Chelidonie ont été fort vantés et enfin un moyen logique, celui d'un mélange de chaux et d'urine.

L'expérience a démontré l'inefficacité du vésicatoire ; lorsque la cicatrisation de la plaie s'est produite, le tatouage reparaît aussi net qu'auparavant.

Le fer rouge a été employé, mais il est peu pratique.

Le Dr Berchon cite le cas suivant :

« V. C. avait été tatoué sur le front. Voulant l'effacer, il fit rougir une cuiller de fer et l'appliqua incandescente sur le tatouage. Il plaça presque immédiatement sur la surface brûlée une solution de sulfate de cuivre. L'inflammation fut considérable, la tête devint énorme et des accidents graves se manifestèrent. Le tatouage a disparu, mais une cicatrice dure, noueuse, restera désormais indélébile dans le point où siégeait l'étoile. »

L'application directe des substances caustiques sur la peau n'est guère recommandable. C'est ainsi que l'acide sulfurique ou nitrique que les prisonniers n'hésitent pas à se verser sur les marques de tatouages ont toujours donné lieu à des cicatrices très apparentes et plus gênantes que les dessins primitifs.

Un médecin américain, le Dr Ohmann, a indiqué un moyen infaillible, paraît-il; la substance employée serait la dapaïne incorporée dans un glycérolé d'amidon, mais l'expérience n'a pas encore suffisamment démontré l'efficacité de ce remède, secret d'ailleurs.

En général, lorsqu'on veut procéder au détatouage, on doit opérer comme pour le tatouage, il faut se servir d'ai-

guilles imbibées de la substance choisie et suivre exactement le dessin en piquant la peau.

Le nitrate d'argent paraît être le meilleur moyen de faire pâlir les gravures. L'opération est un peu douloureuse, mais il n'y a pas à craindre d'accidents.

Le Dr Variot décrit ainsi sa méthode :

« J'enduis et je badigeonne les parties de la peau tatouées avec une solution concentrée de tanin, puis, à l'aide d'un jeu d'aiguilles comme en fabriquent les tatoueurs, je fais des piqûres très serrées sur toute la surface de la peau que je veux décolorer, en ayant soin d'empiéter sur la peau incolore.

« J'introduis ainsi dans les parties su-

perficielles du derme une certaine quantité de tannin; l'emploi de cette substance a l'avantage d'être antiseptique et de servir de mordant au caustique.

« Je passe en frottant fortement, sur toutes les parties que j'ai piquées au tannin, le crayon de nitrate d'argent ordinaire. Je laisse pendant quelques instants agir jusqu'à ce que je vois les piqûres se détacher en noir foncé. J'essuie ensuite.

« Dans les deux premiers jours qui suivent la cautérisation, il y a légère inflammation, puis les jours suivants, toutes les parties piquées au tannin et cautérisées au nitrate d'argent prennent une teinte moins foncée, forment une croûte qui se détache au bout de 14 à 18 jours,

laissant à découvert une cicatrice superficielle rougeâtre qui se décolore progressivement au bout de quelques mois, elle est généralement peu apparente.

Le Dr Baillot opère de même, mais il se sert du bioxalate de potasse (sel d'oseille).

« Avec le bioxalate de potasse, dit-il, nous avons obtenu les meilleurs résultats, l'effacement complet du tatouage. De plus, la douleur est sensiblement atténuée, ce qui engage les opérés à demander l'achèvement complet du détatouage ».

La décoration de la peau cultivée dans tous les temps et chez tous les peuples sous des formes variées, se rattache à un

des instincts primordiaux de l'humanité; l'amour de la parure. C'est cet instinct qui guide l'homme le plus sauvage de l'Océanie, lorsqu'il se peint toute l'enveloppe cutanée, aussi bien que la femme la plus raffinée qui recourt aux maquillages artistiques pour ajouter à ses charmes un éclat emprunté.

De même que la femme cherche à accroître artificiellement ses grâces, de même le mâle, pour intimider ses ennemis, recourt à des moyens divers qui doivent rendre son visage effrayant. Les décorations de la peau ont précédé les armures, le costume éclatant des combattants.

Chaque pays a son mode de procéder, ses dessins, ses couleurs favorites. Les

Javanaises, qui font le métier de ballerines ou se livrent à d'autres exercices en public, ont coutume de se couvrir la peau du visage et des membres d'un maquillage compliqué. Les avant-bras et les bras, les jambes, le haut de la poitrine, sont teints en jaune avec du safran. Cette couleur est de grande cérémonie à Java, elle donne à la peau bronzée des Malais un reflet doré plus clair.

Le maquillage du visage est un véritable travail, les Javanaises procèdent ainsi : Toute la peau du visage et du cou est d'abord enduite d'une sorte d'empois qu'on laisse sécher après l'avoir soigneusement étalé, la figure paraît ainsi comme plâtrée. Puis la femme s'arme d'un pinceau qu'elle trempe dans l'encre de Chine et se dessine deux bandeaux noirs sur le

front. Ces bandeaux, qui s'étendent depuis la racine des cheveux jusqu'au voisinage des sourcils, semblent prolonger la chevelure en avant. Une grosse bande noire, en forme de mèche recourbée, est tracée de la même manière au-devant des oreilles, sur la peau des joues. Les sourcils sont noircis et un peu allongés avec le même pinceau, et une petite mouche noire circulaire est ajoutée au-dessus du nez. Les bavures de l'encre de Chine sont enlevées, les bords des dessins sont rendus plus nets par un peu de blanc surajouté, puis les cheveux sont lissés avec une brosse imprégnée d'encre de Chine. L'excès de blanc est essuyé très légèrement avec un petit tampon et la peau du visage reste recouverte d'une sorte de duvet qui atténue la teinte bronzée.

Par tous ces apprêts, le caractère de la physionomie est considérablement modifié. De loin, les bandeaux peints à l'encre de Chine donnent l'illusion des cheveux avec lesquels ils se confondent.

Les Anamites ont pour le théâtre des peintures bizarres qui ne sont point des peintures décoratives, mais plutôt de véritables marques.

Les Indiens Peaux-Rouges doivent leurs noms, moins à cause de la teinte naturelle de la peau qu'en raison de l'habitude qu'ils ont de se peindre en rouge. Les peintures dont ils se couvrent ne sont en usage que lorsqu'ils entrent en guerre, lorsqu'ils assistent à des cérémonies religieuses ou dans quelques autres circonstances spéciales.

En général, ce sont des couleurs pulvérisées, étalées à sec par frottements que l'on emploie pour les membres et le tronc, pour le visage, ce sont des mixtures grasses colorées, qui sont de beaucoup plus adhérentes.

Certaines tribus adoptent des couleurs ou un genre tout particulier de peintures; ici, ce sont des hommes couverts d'une teinte d'ocre, le visage seul, les joues, le nez et le front sont d'un rouge vif; là, ce sont des Indiens entièrement badigeonnés de jaune serin. Chez d'autres, le vert domine, quelques-uns ont des taches ou des bandes vertes sur fond jaune et spécialement sur les jambes. Le visage est presque toujours peint à l'ocre rouge, souvent ils se font des cercles jaunes autour des yeux, des mouches jaunes ou

même bleues sur le menton et les joues.

Les femmes n'ont d'autres peintures que celles du visage. Une couche de rouge occupe les joues et le front De plus, les cheveux noircis en longues nattes pendantes de chaque côté de la tête sont séparés par une raie qui s'étend du front à la nuque; cette raie est teinte en rouge vif, quelquefois en jaune.

Dans l'Afrique centrale, surtout sur les grands lacs, les nègres se peignent le visage et le corps de couleurs voyantes, où dominent le rouge et le blanc. Les dessins représentent des arabesques capricieuses quelconques.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Historique. — But et origine	5
Méthodes opératoires. . , ...	35
Le Tatouage dans tous les pays.	45
Tatouages modernes.	61
Tatouages chez les Criminels et chez les Prostituées	71
Le Tatouage en justice	99
Le Détatouage	111

IMPRIMERIE CH. LÉPICE. — MAISONS-LAFFITTE.

4^4 8b.